PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 7 juillet 2026 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Joémie Guimond et messieurs les conseillers, Maxime Darsigny, Vincent Beauregard, Francis Lacasse, Georges Trépanier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Barré, maire.

Est absent: monsieur le conseiller, Guy Leroux.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2026-07-146 **1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, en retirant le point 6.

ADOPTÉE

R 2026-07-147 **1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2026-07-148 3. ADOPTION DES COMPTES AU 30 JUIN 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 30 juin 2026, pour un montant total 1 495 936, 81 $ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	444 578,30$
Comptes payés durant le mois	678 150,07$
Capital et intérêts sur emprunt	284 977,25 $
Salaire des employés/élus (22 à 26)	88 231,19 $
Total des comptes payés et à payer	1 495 936,81$

Que ce bordereau portant le numéro 2026-07-148, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2026-07-149 4. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la résolution N°2025-12-249 adoptée le 2 décembre 2025, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 4 août 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 4 août 2026 soit déplacée le 18 août 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi.

ADOPTÉE

R 2026-07-150 5. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec;

ATTENDU QUE la participation du maire Pierre-Luc Barré et des conseillers Maxime Darsigny, Joémie Guimond, Guy Leroux, Vincent Beauregard, Francis Lacasse et Georges Trépanier constitue une occasion importante de formation, d'information et de réseautage pour la municipalité;

ATTENDU QUE ces élus souhaitent représenter la municipalité lors de ce congrès et bénéficier des ateliers, conférences et opportunités de développement professionnel offerts à cette occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'inscription du maire Pierre-Luc Barré et des conseillers Maxime Darsigny, Joémie Guimond, Guy Leroux, Vincent Beauregard, Francis Lacasse et Georges Trépanier au congrès de la FQM, qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2026, soit entérinée;

QUE les dépenses encourues pour la participation à ce congrès, incluant les frais d'inscription, d'hébergement, de transport et de repas, soient remboursées conformément au manuel de l'employé daté de septembre 2025, et ce, à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2026-07-151 **6. NOMINATION D'OFFICIER- CONSTAT D'INFRACTION EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro145 concernant la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT l'article 2.3.1. que pour l'application du présent règlement, l'autorité compétente peut être une personne désignée par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des personnes pour l'application du règlement et l'émission des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer le directeur incendie ou son représentant ou la ressource de prévention incendie régionale;

D'abroger la résolution 2025-01-09, adoptée le 14 janvier 2025.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AM 2026-07-152 **7. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 168.3 RELATIF À LA CIRCULATION**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 168.3 relatif à la circulation.

Le projet de règlement 168.3 a pour but d'ajouter un sens unique à la rue Saint-Joseph en direction Nord-Ouest, entre les numéros civiques 95 et 26.

Le projet de règlement 168.3 est déposé séance tenante.

AM 2026-07-153 **8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RM 150.1 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 150.1 relatif à la circulation.

Le projet de règlement RM 150.1 a pour but d'établir de nouvelles règles de stationnement sur la rue Saint-Joseph.

Le projet de règlement RM 150.1 est déposé séance tenante.

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2026-07-154 **9. CONSTRUCTION STEVE DURAND INC. - ENTREPÔT MUNICIPAL -CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-63 accordant le contrat à Construction Steve Durand Inc. concernant la construction d'un entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvon Boulianne, architecte de la firme Boulianne Charpentier architectes en date du 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, appuyé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la CD-A-01 et d'autoriser le paiement du certificat de paiement numéro 2 à Construction Steve Durand Inc., au montant de 139 547,36 $, taxes incluses;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-042-00-711 pour 75% et puisé à même le surplus accumulé non affecté et au poste budgétaire 23-052-10-710 pour 25% et puisé à même le surplus accumulé affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE

R 2026-07-155 **10. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - 9254-8783 QUÉBEC INC. (LIGNES MASKA)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT la demande de prix à l'entreprise 9254-8783 Québec Inc. (Lignes Maska);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de confier le marquage de la chaussée à l'entreprise 9254-8783 Québec Inc. (lignes Maska) pour un montant approximatif de 16 205.73$ taxes incluses et selon le nombre de mètres linéaires réel et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

R 2026-07-156 **11. CLÔTURES DES PATRIOTES INC.- INSTALLATION CLÔTURE AU 115, RUE SAINT-ÉTIENNE**

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux entreprises pour l'installation d'une clôture au 115, rue Saint-Étienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'installation d'une clôture au 115, rue Saint-Étienne, selon la proposition de Clôtures des Patriotes Inc., datée du 16 juin 2026 au montant de 8 956 $ plus taxes;

QUE cette dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires 02-320-00-522 pour 75% et 02-413-00-522 pour 25%.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2026-07-157 **12. REMPLACEMENT DES DIFFUSEURS POUR LE RÉACTEUR BIO SÉQUENTIEL (RBS) - BRAULT MAXTECH**

ATTENDU QUE le réacteur bio séquentiel (RBS) nécessite le remplacement de ses diffuseurs afin d'assurer le maintien optimal de ses opérations;

ATTENDU QUE le matériel requis pour le remplacement des diffuseurs doit être acquis conformément aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été sollicitées auprès de deux entreprises;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions reçues démontre que l'offre la moins dispendieuse provient de l'entreprise Brault Maxtech au montant de 41 548,06$ incluant les taxes et les frais de transport;

ATTENDU QUE le délai de livraison des équipements est estimé à 8 à 10 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, appuyé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise l'achat du matériel requis pour le remplacement des diffuseurs du réacteur bio séquentiel (RBS) auprès de l'entreprise Brault Maxtech, conformément à leur soumission et au prix le plus bas soumis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-90-521, tel que prévu au budget 2026.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2026-07-158 **13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE - VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler l'entente de service relative à la fourniture d'eau potable avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE la création d'un comité conjoint vise à faciliter les discussions et les négociations entourant le renouvellement de cette entente de service;

ATTENDU QUE le conseil municipal dispose d'un comité EAU-ÉGOUT-ASSAINISSEMENT-COURS D'EAU composé d'élus pour représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE messieurs Georges Trépanier, Maxime Darsigny et Guy Leroux, membres du conseil municipal, soient nommés comme représentants de la Municipalité pour siéger au comité « fourniture d'eau potable avec la Ville de Saint-Hyacinthe »;

QU'au moins un des membres désignés participe à chacune des rencontres du comité dans le cadre du renouvellement de l'entente de service, en collaboration avec monsieur le maire, Pierre-Luc Barré, et madame Johanne Beauregard, directrice générale;

QUE la direction générale soit mandatée pour coordonner la transmission de la présente résolution auprès de la Ville de Saint-Hyacinthe et assurer le suivi administratif du dossier.

ADOPTÉE

R 2026-07-159 **14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) MEMBRE SUBSTITUT - PIERRE-LUC BARRÉ, MAIRE**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 06-01, article 1, détermine le nombre de membres nommés par résolution du conseil parmi les conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit deux (2) conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2025-11-236, datée du 11 novembre 2025, messieurs Francis Lacasse et Guy Leroux sont nommés au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut en cas d'absence ou d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Pierre-Luc Barré à titre de membre substitut au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2026-07-160 **15. EMBAUCHE PERSONNEL SAISONNIER - LOISIRS**

CONSIDÉRANT le besoin de nouvelles ressources pour le camp de jour et arbitre de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder à l'embauche de Rosabelle Fanzun, accompagnatrice au camp de jour et de Léo Proulx comme arbitre de soccer;

IL EST RÉSOLU QUE les conditions relatives aux potes, à la rémunération, à la durée de l'emploi et aux exigences de formation soient fixées en fonction des politiques administratives adoptées par le conseil municipal;

IL EST RÉSOLU QUE le coordonnateur en loisir soit mandaté pour compléter tous les documents et démarches administratives nécessaires à l'embauche et à l'intégration de ces employés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

16. CORRESPONDANCE

- Gouvernement du Québec (2026-06-08) - Aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 - PPA-ES
- Gouvernement du Québec (2026-06-08) - Aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 - PPA-CE

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2026-07-161 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Pierre-Luc Barré, maire

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre-Luc Barré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre-Luc Barré, maire